

CORREZE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° _____

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général
NG/SC

Arrêté abrogeant et remplaçant l'arrêté n°81 du 3 avril 2025 portant approbation de la donation de 7 médaillons en porcelaine par la Société EGO DECO dans le cadre de la commémoration des 80 ans des événements de juin 1944

Le Maire-Adjoint délégué aux affaires Culturelles,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°40 du 7 avril 2023 annulant et remplaçant l'arrêté n°33 du 31 mars 2023 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Christiane MAGRY-JOSPIN, Huitième adjoint,
- Vu l'arrêté n°81 du 3 avril 2025 portant approbation de la donation de 7 médaillons en porcelaine par la Société EGO DECO dans le cadre de la commémoration des 80 ans des événements de juin 1944,
- Considérant que le montant de la donation porté dans l'arrêté était erroné,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Abroge et remplace l'arrêté n°81 du 3 avril 2025 portant approbation de la donation de 7 médaillons en porcelaine par la Société EGO DECO dans le cadre de la commémoration des 80 ans des événements de juin 1944.

ARTICLE 2 : Approuve la donation par la Société EGO DECO - 7, Rue Jean Macée - 87100 LIMOGES, représentée par Monsieur Christian LEBOIS, de 7 médaillons en porcelaine sur lesquels les photos des victimes oubliées des événements de juin 1944 ont été imprimées et ce, afin d'être installées sur le mur du Champ des Martyrs du Haut Lieu de Cueilie à Tulle.
La valeur de cette donation s'élève à 280 €.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Société EGO DECO

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de Légalité le : 30/04/2025

Date et Réf. de l'accusé de réception : 30/04/2025

#90 - 18042025

TULLE, le 18 avril 2025

Le Maire-Adjoint,

Christiane MAGRY-JOSPIN

